

ADAPEI DE LA SARTHE

Charte du Bénévolat

*« Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré,
d'une manière désintéressée, dans une action organisée
au service de la communauté. »*

L'Adapei de la Sarthe

Présente depuis 1955, l'Adapei de la Sarthe est une association départementale de parents réunis autour d'un projet : la reconnaissance et l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental.



Enfance



Adolescence



Adulte



Senior

L'Adapei de la Sarthe est une association fondée en 1955 par des parents d'enfants avec une déficience intellectuelle. Depuis les premiers services, portés par quelques bénévoles en 1955, l'Adapei de la Sarthe n'a eu de cesse de créer des solutions d'accompagnement au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles et de leurs proches.

Fidèle à nos valeurs - éthique, solidarité, respect - notre projet associatif est porteur d'actions innovantes et responsables qui s'inscrivent dans la réalité de la société actuelle et participe ainsi à l'évolution des politiques publiques.

Nous proposons des réponses adaptées pour des personnes en situation de handicap accompagnées par des professionnels, de la petite enfance à l'âge adulte, sur l'ensemble du territoire sarthois.

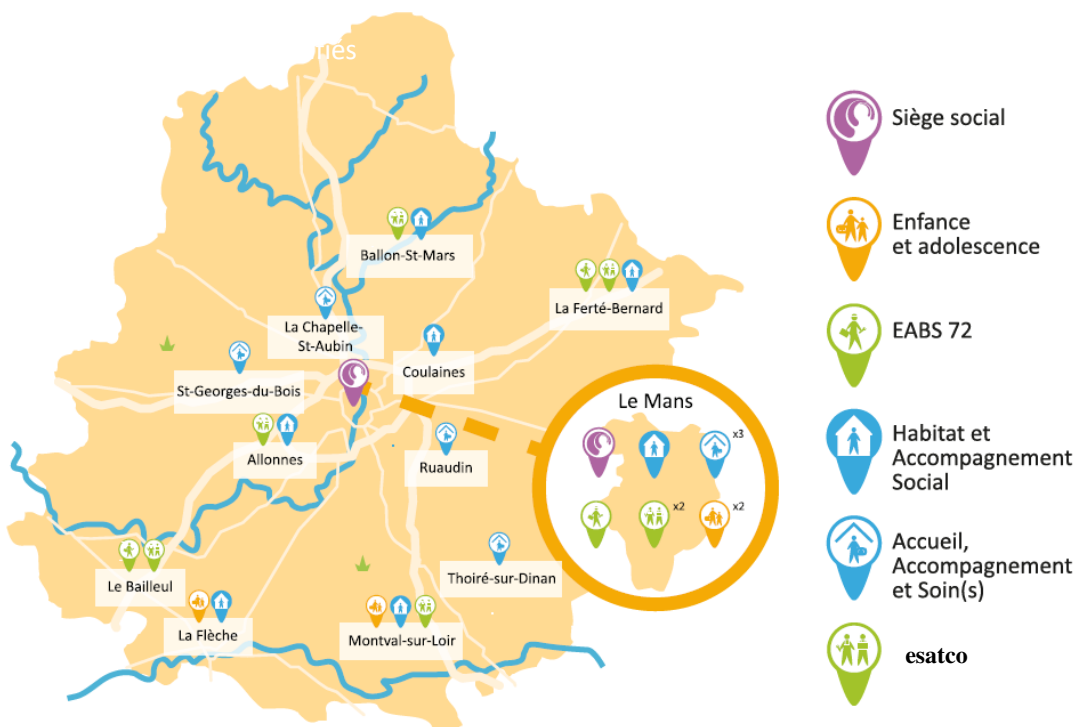
L'Adapei de la Sarthe, acteur reconnu du secteur médico-social et plus largement de l'Économie Sociale et Solidaire, agit quotidiennement sur les enjeux du secteur : [inclusion](#), [accessibilité universelle](#), [citoyenneté](#), [éducation](#), [accès à la santé](#), [professionnalisation](#), [vieillesse](#)...

L'Adapei de la Sarthe, association militante et gestionnaire d'établissements et services, est affiliée au mouvement Unapei, reconnu d'utilité publique, ainsi qu'à Nexem, syndicat employeur.

Chiffres clés

- **550** Adhérents
- **2100** Personnes en situation de handicap accompagnées
- **50** Etablissements et services
- **2150** Places agréées
- **200** Salariés d'entreprises adaptées
- **620** Travailleurs esatco
- **1100** Professionnels qualifiés

Nos établissements



Le bénévolat

Bénévole (définition du dictionnaire Le Robert):

De bene « bien » et volo « je veux », le bénévole est un bienveillant.

Le bénévolat est défini comme une action non rémunérée, librement consentie, qui contribue, par la réalisation de services répondant à des besoins, à améliorer la qualité de la vie de la communauté.

Le bénévolat est un don de temps et de compétences au service de la communauté.

Les bénévoles constituent le cœur et le fondement de la vie associative (80% des établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap sont gérés par des associations).

Qui peut devenir bénévole ?

Toute personne motivée !

Quelles que soient vos compétences, elles seront toujours les bienvenues. Selon vos disponibilités, d'une à quelques heures par an, à partager les valeurs de l'Adapei de la Sarthe : l'esprit d'entraide, l'écoute de l'autre et le respect de la dignité et de la citoyenneté de la personne en situation de handicap mental.

Les valeurs d'un bénévole

- Vouloir le mieux-être des personnes fragiles ou en difficulté et aller à la rencontre de l'autre
- Partager des savoir-faire, des connaissances, des projets...
- Avoir envie de participer à des actions solidaires, fédératrices...

Les actions bénévoles peuvent être ponctuelles ou régulières en fonction de votre disponibilité, de vos goûts et de vos choix, d'une à quelques heures par an. C'est à la suite d'un travail en commission ou d'une réflexion d'établissement que se déterminent les besoins d'interventions dans les domaines suivants (liste non exhaustive):

Actions auprès des personnes accueillies



- Sorties (piscine, visites...)
- Visite des personnes hospitalisées ou actions de « parrainage »
- Aide à l'animation d'ateliers (théâtre, lecture, peinture, cuisine...)
- Amélioration du cadre de vie (peinture, jardinage, bricolage...)

Actions auprès des familles



- Permanences d'accueil, d'écoute, (garde, visites...)
- Information (aides à projet, droits, orientations, formation...)

Actions auprès des établissements



- Aide à l'organisation de manifestations festives (Noël, anniversaires...)
- Aide à la recherche de financements ou de partenariats (Opération Brioches, tenues de stands lors de manifestations...)
- Formations (familles, bénévoles...)
- Aide au fonctionnement de l'Adapei (participation à des commissions, aide à la gestion comme administrateur ou membre du bureau...)

Comment devenir bénévole

Prenez contact avec l'accueil du siège social de l'Adapei de la Sarthe

- par téléphone : **02 43 14 30 70**
- par mail à : **accueil@adapei72.asso.fr** (Objet : Devenir bénévoles)
- sur le site : **www.adapei72.asso.fr**

(Rubrique : *Nous contacter* - Sujet : *Devenir bénévole*)

- par courrier : **Siège Social de l'Adapei de la Sarthe**
19 Rue de la Calandre
72021 LE MANS Cedex 02

ENSEMBLE, ALLONS ENCORE PLUS LOIN



LE BÉNÉVOLE :

- ✓ **Partage** les valeurs de l'association ; il veille, en particulier, au respect et au bien-être des personnes accueillies.
- ✓ **Apporte** son aide avec discrétion, observe les règles de confidentialité : il est régulier et ponctuel dans ses engagements.
- ✓ **Respecte** les principes de neutralité religieuse et politique en vigueur à l'Adapei de la Sarthe.
- ✓ **Est libre** de mettre un terme à son engagement après en avoir informé l'association et veillé à ce qu'un relais puisse être pris si nécessaire.
- ✓ **S'inscrit dans le fonctionnement normal des services et tient compte de l'organisation des établissements et des interventions avec l'accord et sous la conduite et la responsabilité des professionnels**

L'ASSOCIATION :

- ✓ **Accueille** le bénévole en ami, partageant ses buts et ses valeurs, dans un esprit de convivialité.
- ✓ **Apporte** une information claire sur son objet social, ses valeurs, ses objectifs et son fonctionnement.
- ✓ **Reconnaît** le bénévole comme un acteur utile à la vie associative pour la réalisation, la qualité et la pérennité de ses missions.
- ✓ **S'appuie** sur le bénévole pour enrichir et améliorer ses projets
- ✓ **Propose** au bénévole une activité conforme à ses aspirations et à ses compétences.
- ✓ **Assure** un accompagnement et une formation par un responsable compétent.
- ✓ **Est à l'écoute** des suggestions et des besoins du bénévole.
- ✓ **Envoie** gracieusement les lettres d'information et de communication de l'Adapei.
- ✓ **Invite** le bénévole à son assemblée générale et à ses commissions

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ASSOCIATION

- ✓ **Garantir** au bénévole la couverture d'une assurance de responsabilité civile, indemnisation des dommages corporels, pour lui-même et pour autrui, dommages aux biens dans le cadre des activités confiées.
- ✓ **Indemniser** les éventuels frais engagés après accord préalable et fournit tout justificatif nécessaire à la déduction fiscale.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour le bénévole

Nom / prénom :

.....

Téléphone:

.....

Adresse mail

.....

Nom/prénom du représentant par délégation

.....

Date :

Signature du bénévole

Signature du représentant

Consentement :

- J'autorise l'Adapei de la Sarthe à utiliser l'adresse mail fournie pour communiquer avec moi.
- Je n'autorise pas l'Adapei de la Sarthe à utiliser l'adresse mail fournie pour communiquer avec moi.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour l'association

Nom / prénom :

.....

Téléphone:

.....

Adresse mail

.....

Nom/prénom du représentant par délégation

.....

Date :

Signature du bénévole

Signature du représentant

Consentement :

- J'autorise l'Adapei de la Sarthe à utiliser l'adresse mail fournie pour communiquer avec moi
- Je n'autorise pas l'Adapei de la Sarthe à utiliser l'adresse mail fournie pour communiquer avec moi.